

BGer 6F 1/2020 vom 9. Januar 2020

Bundesgericht, 2020-01-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6F_1_2020

FR: TF 6F 1/2020 du 9 janvier 2020

IT: TF 6F 1/2020 del 9 gennaio 2020

Regeste

Demande de révision de l'arrêt 6B_986/2019 du Tribunal fédéral suisse rendu le 17 septembre 2019 | Infractions

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 17 septembre 2019 (6B_986/2019), le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable le recours formé par A._____ contre le jugement de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal du canton de Vaud du 5 juillet 2019.

E. 2

A._____ dépose un "recours" contre l'arrêt du Tribunal fédéral du 17 septembre 2019, lequel doit être compris comme une demande de révision concernant celui-ci, étant par ailleurs rappelé que le Tribunal fédéral n'est pas une autorité de recours contre ses propres décisions. Le prénommé ne précise cependant aucunement quel motif de révision au sens des art. 121 ss LTF il pourrait invoquer. A._____ consacre intégralement son argumentation à la critique du jugement du 5 juillet 2019 et du système judiciaire suisse en général, sans que l'on comprenne en définitive pourquoi l'arrêt du Tribunal fédéral du 17 septembre 2019 devrait être révisé. La demande de révision est donc irrecevable.

E. 3

Le requérant, qui succombe, supporte les frais judiciaires (art. 66 al. 1 LTF), réduits pour tenir compte de sa situation financière.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.